

Dernières avancées des négociations

FO défend les spécificités du commerce et s'inquiète de l'avenir de ceux qui restent

FO a activement défendu et obtenu l'amélioration des dispositifs de cet Accord, en tenant compte de la spécificité du commerce.

Au-delà de cette négociation, **FO** sera particulièrement vigilant sur la situation de celles et ceux qui restent, et notamment sur les mobilités forcées et les pressions au départ.

Outils généraux

Tous ces dispositifs (cf. page suivante) se basent sur le **volontariat** des salarié(e)s, la Direction pouvant décaler les départs pour permettre des transferts de compétences.

Les bénéficiaires doivent avoir suffisamment d'ancienneté, être en CDI et occuper une fonction menacée.

Dans tous les cas, et notamment en cas de mobilité hors de Schneider, le sérieux et la viabilité des projets seront évalués.



Des questions, en savoir plus sur ce qui peut vous convenir ?
Contactez **FO** au plus vite !

Philippe Héloire 06 76 45 60 13
Pascal Rougier 06 84 51 71 47

- * GPEC = Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences **VLLD = Véhicule de Location Longue Durée
- ***ACS=Agences Commerciales et Services

Les actions de FO

Demande de prise en compte des VLLD**

La proposition de **FO** de tenir compte de la perte des VLLD lors du Pass Retraite. Ce sera possible grâce au maintien du véhicule pendant 12 mois ou d'une prime équivalente.

Retenu

Rachat de trimestres

FO a demandé une participation jusque 12 trimestres. Prise en compte de 8 trimestres.

Refusé

Panachage Pass Retraite et Rachat de trimestres

Des personnes risquent de ne pas partir car les dispositifs sont exclusifs.

Refusé

Améliorer le dispositif de mobilité interne SE

FO a demandé l'amélioration du dispositif de mobilité géographique et fonctionnelle dans le cadre de cette GPEC. Ce renforcement se fera via une aide renforcée à la recherche d'emploi pour les conjoints et une aide financière à la mobilité renforcée.

Retenu

Rocades

Pour **FO**, il faut élargir à tout ACS*** la possibilité de rocades (cf. p3). **FO** à été partiellement entendu. Celles-ci seraient éventuellement déclenchées dans un second temps.

Retenu en partie

Pass Requalification

FO souhaitait que des Pass Requalification soient possibles.

Retenu

Augmenter le nombre de départs possibles

Afin d'éviter que certaines personnes soient injustement rejetées par le dispositif, **FO** a obtenu l'augmentation à 80 du nombre de départs, avec embauches complémentaires.

Retenu

Compensation décote Agirc-Arrco

La décote de 10% pendant 3 ans suite à un départ avant 63 ans représente 1,2 mois de salaire.

Refusé

FO vous présente les grandes lignes des dispositifs. Au vu de la diversité des profils, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions.

La Direction mettra par ailleurs en place un support technique compétent pour vous permettre de choisir avec tous les éléments à l'aide de simulations.

Dans tous les dispositifs, le STIP est pris en compte, la couverture santé et la prévoyance assurées. Si vous reprenez temporairement, vous serez aux conditions de l'entreprise pendant la suspension du contrat de travail Schneider.

Dans tous les cas vous devez être en CDI et occuper un emploi menacé dans le périmètre (cf. page suivante).

Pass Retraite

Prendre sa retraite entre 6 et 24 mois avant sa liquidation à taux plein

Condition supplémentaire

Liquider sa retraite à taux plein à l'issue du congé

Durée

- Ancienneté ≤ 15 ans : 16 mois
- Ancienneté > 15 ans : 24 mois

Montant

70% + indemnité de départ à la retraite (IDR) majorée jusque 60%

Exemple

Vous avez 35 ans d'ancienneté (IDR = 5 mois) : partez 13 mois en Pass Retraite (majoration de 50%) et touchez 16,6 mois au total : $13 \times 70\% + 5 \times 150\% = 16,6$

Rachat de trimestres

Bénéficier d'une aide pour racheter des trimestres afin de pouvoir partir en retraite

Condition supplémentaire

Pouvoir liquider sa retraite à taux plein avec les trimestres rachetés

Aide

Jusqu'à 6 trimestres à 100 % et 2 trimestres à 50 %

Congé Mobilité

Evoluer hors de Schneider en étant payé jusque 16 mois pour réaliser l'évolution

Condition supplémentaire

Avoir un projet sérieux

Durée

- Ancienneté entre 10 et 25 ans : 12 mois
- Ancienneté > 25 ans : 14 mois
- Plus de 50 ans : + 2 mois
- Si travail posté chez Schneider pendant 15 ans : + 2 mois

Montant

65% + indemnité de licenciement (ICL)

Exemple

Vous avez 49 ans et 26 ans d'ancienneté (ICL = 10,4 mois) : vous partez pendant 12 mois et touchez au total 24,5 mois : $12 \times 65\% + 10,4 = 24,5$

1. Création d'entreprise

Vous bénéficiez de l'aide de Schneider Initiative Entrepreneurs (formation, subvention)

2. Formation certifiant/qualifiante

Vous bénéficiez d'une aide financière pour votre accompagnement et les frais pédagogiques

3. Emploi externe

Vous bénéficiez d'une aide pour la recherche d'emploi, double résidence et la compensation de la perte de salaire

Requalification

Suivre une formation jusqu'à 6 mois afin de pouvoir postuler à un poste identifié préalablement au sein de Schneider

Condition supplémentaire

Identifier le poste cible et être validé par Schneider



Qui est concerné(e) ?

Sont concerné(e)s les fonctions ventes menacées (Job code commençant par S) de France Ops à l'exclusion des périmètres listés dans le tableau. Des rocades seraient possibles, le périmètre sera ré-étudié à partir d'avril 2020

| Périmètre exclu |
|--------------------------------------|
| Equipe Cybersécurité |
| Equipe Solrep |
| Equipe Training Institute |
| Equipe Capa |
| Entité Power Systems |
| Entité Services |
| Entités Business Proface et Scanelec |
| SAE / ADE |

| Job Code | Sous Fonction menacée | Nombre |
|----------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| SM | Managers et STC | 10 |
| SU | End Users & segments | 70 (dont 4 Pass Requalification) |
| SO | OEM | |
| SB | Building | |
| SF | Prescription | |
| SG | Distribution | |
| SW | Installateurs | |
| SJ | Commerciaux spécialistes | |
| SI | EcoXpert | 20 embauches (minimum 9) |
| SM | Support | |
| SD | Commerciaux spécialistes services | |

Qu'est-ce qu'une rocade ?

Une rocade c'est permettre à une personne en dehors du périmètre de la GPEC d'échanger, sous certaines conditions, son poste avec une personne dans le périmètre afin de partir. Cela requiert l'assentiment de SE. Les rocades seraient possibles à partir d'avril 2020.

Calendrier prévisionnel (si signature rapide)

- Mise en place de l'Accord : Novembre 2019
- Démarrage de la GPEC : 1^{er} décembre 2019
- Ouverture des rocades : 1^{er} avril 2020
- Derniers départs dans la GPEC : 1^{er} décembre 2020

Et mon STIP ?

Pour le calcul de l'allocation, le salarié à le choix entre :

- La dernière part variable versée
- Le prorata temporis entre dernière part variable versée et la part variable cible

Je suis concerné(e) : Que dois-je faire ?

Dans tous les cas une communication vous sera adressée. Le déclenchement officiel est réalisé via la fonction RH, mais vous pouvez librement vous renseigner auprès du cabinet ou de SIE*.



- Mon départ en retraite doit se faire à partir de juillet 2020 et avant décembre 2022 : si je suis intéressé(e), je contacte au plus vite le cabinet pour me renseigner sur le Pass Retraite, la RH devant vérifier mon éligibilité.
- J'ai 62 ans mais il manque jusque 8 trimestres : je contacte le cabinet au plus vite pour me renseigner sur le rachat de trimestres
- J'ai un projet de création/reprise d'entreprise : je vérifie mon éligibilité auprès de la RH
- J'ai identifié un poste ouvert au Pass Requalification qui m'intéresse : je contacte la fonction RH

* SIE = Schneider Initiatives Entrepreneurs